

Jean CHAPPEZ

DOCTEUR EN DROIT  
CHARGÉ DE COURS A LA FACULTÉ DE DROIT  
ET DE SCIENCE POLITIQUE DE DIJON

LA RÈGLE  
DE L'ÉPUISEMENT  
DES VOIES  
DE  
RECOURS INTERNES

-----  
*AVANT-PROPOS D'ANDRÉ BLONDEL*

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE  
DE DIJON

-----  
*PRÉFACE DE M. LE RECTEUR JACQUES DEHAUSSY*  
ADJOINT AU RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS

-----  
PARIS  
EDITIONS A. PEDONE  
13, Rue Soufflot, 13

# TABLE DES MATIÈRES

PAGES

INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE LIMINAIRE : NATURE ET FONDEMENT DE LA RÈGLE .....	9
Section I. — NATURE DE LA RÈGLE .....	9
§ 1. — <i>Une règle de fond</i> .....	12
§ 2. — <i>Une règle de procédure</i> .....	19
SECTION II. — FONDEMENT DE LA RÈGLE .....	25
§ 1. — <i>La règle défend la souveraineté des Etats</i> .....	26
§ 2. — <i>La règle de l'épuisement des recours internes sau- vegarde les exigences du droit international</i> .....	28

## PREMIÈRE PARTIE

### DOMAINE D'APPLICATION DE LA RÈGLE

#### TITRE I

#### Litiges à propos desquels la règle peut être invoquée

CHAPITRE I. — LITIGES D'ORIGINE PRIVÉE .....	34
SECTION I. — DOMMAGE SUBI DANS L'EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ NON SOUVERAINE .....	34
§ 1. — <i>Cas d'atteintes à la souveraineté : règle non appli-       cable</i> .....	36
A) Dommages causés à l'Etat lui-même en tant qu'entité souveraine .....	36
B) Dommages causés aux plus hautes autorités de l'Etat ou à ses représentants .....	39
C) Dommages causés au prestige et à l'autorité de l'Etat a) Les délits internationaux complexes .....	44
b) Violation flagrante d'un traité par l'Etat .....	45
c) Inexécution d'une décision juridictionnelle inter- nationale .....	46

§ 2. — <i>Cas où la souveraineté étatique n'est pas atteinte : règle applicable</i> .....	47
A) La victime est une personne physique .....	47
B) La victime est une personne morale .....	49
SECTION II. — LITIGES NÉS D'UNE VIOLATION DU DROIT INTERNATIONAL .....	54
§ 1. — <i>Violation du droit international par les organes étatiques autres que les tribunaux</i> .....	56
§ 2. — <i>Violation du droit international par les organes judiciaires</i> .....	61
SECTION III. — LITIGES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE TRANCHÉS PAR LES JURIDICTIONS INTERNES SUR LA BASE DU DROIT INTERNATIONAL .....	65
CHAPITRE II. — LITIGES DEVENUS INTERÉTATIQUES ....	71
SECTION I. — ENDOSSEMENT DU LITIGE D'ORIGINE PRIVÉE PAR LE JEU DE LA PROTECTION DIPLOMATIQUE .....	72
§ 1. — <i>Le droit commun : rappel des règles permettant l'endossement</i> .....	73
§ 2. — <i>La clause Calvo</i> .....	75
A) La validité de la clause Calvo au regard du droit international .....	77
a) La nullité totale de la clause Calvo .....	77
b) La validité restreinte de la clause Calvo .....	78
B) La validité restreinte de la clause Calvo n'ajoute rien au droit international général .....	81
SECTION II. — IDENTITÉ D'OBJET DU LITIGE ET DU LITIGE INTERÉTATIQUE .....	83
§ 1. — <i>Tribunaux internes et juridiction internationale connaissent le même litige</i> .....	84
§ 2. — <i>L'exception de non épuisement des recours internes ne se ramène pas à l'exception de litispendance..</i>	86
CHAPITRE III. — LITIGES SOUMIS A UN ORGANE INTERNATIONAL JURIDICTIONNEL OU QUASI-JURIDICTIONNEL	
SECTION I. — INSTANCES INTERNATIONALES DEVANT LESQUELLES LA RÈGLE EST INVOQUÉE .....	90
SECTION II. — INSTANCES DEVANT RÉSOUDRE UN LITIGE SUR LA BASE DU DROIT .....	94
§ 1. — <i>Inapplicabilité de la règle de l'épuisement des recours internes dans l'hypothèse d'un jugement déclaratoire</i> .....	94
§ 2. — <i>Le problème de l'application de la règle en matière de conciliation</i> .....	97

	PAGES
SECTION III. — ORGANE JURIDICTIONNEL COMPÉTENT : LE DIFFÉREND NE DOIT PAS RELEVER DE LA COMPÉTENCE EXCLUSIVEMENT INTERNE .....	103
§ 1. — <i>L'Etat défendeur soulève à la fois l'exception de compétence nationale et l'exception de non épuisement des recours internes</i> .....	104
§ 2. — <i>Antinomie entre l'exception de compétence exclusive et l'exception de non épuisement des recours internes</i> .....	107
 TITRE II  	
<b>La volonté souveraine des Etats peut écarter l'application de la règle</b>	
CHAPITRE I. — CAS DANS LESQUELS LA RÈGLE EST EXPRESSÉMENT PRÉVUE .....	112
SECTION I. — ACCORDS PRÉVOYANT L'APPLICATION DE LA RÈGLE	
§ 1. — <i>Accords bilatéraux</i> .....	112
§ 2. — <i>Accords multilatéraux</i> .....	115
SECTION II. — ACCORDS ÉCARTANT L'APPLICATION DE LA RÈGLE	116
§ 1. — <i>Cas où la règle est écartée expressément</i> .....	117
§ 2. — <i>Cas où la règle est implicitement écartée en raison du caractère particulier du différend et de son mode de règlement</i> .....	118
A) Les accords d'indemnisation .....	118
B) Accords prévoyant le règlement des différends internationaux nés d'activités économiques et scientifiques .....	120
a) Conventions interétatiques prévoyant l'arbitrage direct entre Etats et personnes privées .....	121
1) Conventions bilatérales .....	121
2) Conventions multilatérales .....	122
b) Règlement du litige par un mécanisme d'assurance	125
c) Le règlement des dommages causés par les vols supersoniques et les activités spatiales .....	127
d) Raisons de l'abandon de la règle .....	128
CHAPITRE II. — CAS DU SILENCE DES PARTIES A L'ÉGARD DE LA RÈGLE .....	131
SECTION I. — IMPORTANCE DE LA SAISINE PAR COMPROMIS ...	131
SECTION II. — DANS LE SILENCE DES PARTIES LA RÈGLE EST APPLICABLE EN TANT QUE RÈGLE DE DROIT INTERNATIONAL COMMUN .....	135
§ 1. — <i>L'arbitrage</i> .....	135
§ 2. — <i>Le règlement judiciaire</i> .....	140

**DEUXIÈME PARTIE**  
**LA MISE EN ŒUVRE**  
**DE LA RÈGLE DE L'ÉPUISEMENT**  
**DES RECOURS INTERNES**

**TITRE I**

**La règle est mise en œuvre**  
**sous la forme d'une exception de procédure**

CHAPITRE I. — CONSÉQUENCES DU ROLE ATTRIBUÉ A LA RÈGLE SUR LA QUALIFICATION DE L'EXCEPTION .....	148
SECTION I. — LA THÈSE DE L'EXCEPTION D'INCOMPÉTENCE ..	148
SECTION II. — LA THÈSE DE L'EXCEPTION D'IRRECEVABILITÉ..	150
CHAPITRE II. — PLACE D'EXAMEN DE L'EXCEPTION AU COURS DE LA PROCÉDURE .....	154
SECTION I. — L'EXCEPTION DE NON ÉPUISEMENT DES RECOURS INTERNES EST EXAMINÉE APRÈS LES EXCEPTIONS D'INCOMPÉTENCE .....	154
SECTION II. — L'EXCEPTION DE NON ÉPUISEMENT DES RECOURS INTERNES : EN PRINCIPE UNE EXCEPTION PRÉLIMINAIRE .....	156
SECTION III. — L'EXCEPTION DE NON ÉPUISEMENT DES RECOURS INTERNES EST PARFOIS JOINTE AU FOND .....	158
CHAPITRE III. — L'ÉPUISEMENT DES RECOURS INTERNES PEUT-IL ÊTRE EXIGÉ PLUSIEURS FOIS DANS UNE MÊME INSTANCE ? .....	163
SECTION I. — L'ÉPUISEMENT DES RECOURS INTERNES EST-IL EXIGÉ POUR LA CONTINUATION DE FAITS DOMMAGEABLES AU COURS DE L'INSTANCE INTERNATIONALE ? .....	163
SECTION II. — L'ÉPUISEMENT DES RECOURS INTERNES EST-IL EXIGÉ LORSQUE LE REQUÉRANT DOIT EXERCER SON DROIT A RÉPARATION DEVANT LES AUTORITÉS NATIONALES ? .....	166
SECTION III. — L'ÉPUISEMENT DES RECOURS INTERNES EST-IL EXIGÉ POUR OBTENIR L'EXÉCUTION D'UNE DÉCISION JURIDICTIONNELLE INTERNATIONALE ? ....	171
§ 1. — <i>Litige interétatique</i> .....	173
§ 2. — <i>Le litige entre un Etat et une personne privée</i> ...	174

TITRE II

La signification de l'épuisement  
des voies de recours internes

CHAPITRE I. — L'ÉPUISEMENT DES DIVERS DEGRÉS DE JURIDICTION .....	179
SECTION I. — L'UTILISATION DES RECOURS ADÉQUATS .....	179
§ 1. — <i>Les types de recours à épuiser</i> .....	180
§ 2. — <i>La distinction entre les recours ordinaires et les recours extraordinaires</i> .....	187
SECTION II. — LE PARCOURS COMPLET DE LA HIÉRARCHIE JURIDICTIONNELLE .....	191
§ 1. — <i>L'appel</i> .....	191
§ 2. — <i>La cassation</i> .....	193
SECTION III. — L'OBTENTION D'UNE DÉCISION DÉFINITIVE .....	194
§ 1. — <i>La notion de décision définitive</i> .....	195
§ 2. — <i>La preuve de l'épuisement des recours internes</i> ..	197
§ 3. — <i>Le problème des délais de saisine de la juridiction internationale</i> .....	199
CHAPITRE II. — LES CONDITIONS D'EXERCICE DES RECOURS INTERNES .....	202
SECTION I. — LES CONDITIONS DE FORME .....	202
SECTION II. — LES CONDITIONS DE FOND : L'USAGE DES MOYENS DE DROIT .....	205
§ 1. — <i>Les conditions de l'administration des preuves</i> ..	211
§ 2. — <i>L'utilisation normale des moyens de droit</i> .....	213
CHAPITRE III. — EXISTENCE ET EFFICACITÉ DES RECOURS INTERNES .....	216
SECTION I. — L'EXISTENCE DES RECOURS INTERNES .....	216
§ 1. — <i>L'absence de juridictions</i> .....	217
§ 2. — <i>L'absence de recours organisés par la loi interne</i> ..	219
SECTION II. — L'EFFICACITÉ DES RECOURS INTERNES .....	224
SECTION III. — LA PREUVE DE L'EXISTENCE ET DE L'EFFICACITÉ DES RECOURS INTERNES .....	234
CONCLUSION .....	239
BIBLIOGRAPHIE .....	245
INDEX ALPHABÉTIQUE .....	253
ABRÉVIATIONS .....	257